

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-01 du 23 janvier 2017 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1730032S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Christophe VINZIA, directeur adjoint des biologies, des thérapies et du diagnostic, est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Nord de France à compter du 23 janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 23 janvier 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS